

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Délibération n°60 /2023

OBJET : Demande de subvention – Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

<p>Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10</p>
--

l'an deux mil vingt-trois

le : jeudi 07 Décembre 2023

*le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 Novembre
2023.*

PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS : LAMBERT Adrien

ABSENTS EXCUSÉS : BRANTUS Michel (Procuration Isabelle BRON), Sophie PEUCHOT (Procuration Nadège DESALMAND)

A été nommé secrétaire de séance : Isabelle BRON

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour la demande d'une subvention auprès de « Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ».

Le dispositif « fonds d'appui pour des territoires innovants seniors » vise à co-financer des projets issus des plans d'actions pluriannuels, transversaux, portant sur les huit thématiques du programme :

- Habitat
- Transports et mobilité
- Espaces extérieurs et bâtiments
- Information et communication
- Lien social et solidarité
- Autonomie, services et soins
- Participation citoyenne et emploi
- Culture et loisirs.

Ce fonds permettra l'émergence d'actions concrètes dans les territoires en vue d'une amélioration de l'environnement social et de l'environnement bâti à l'égard des aînés.

Projets	Montant de la demande de subvention	Montant du projet
Soutien des associations à destination des personnes seniors et développement de la mobilité	32 000 euros	40 000 euros
Développement de l'activité physique adaptée pour les personnes seniors - Activité Sportive tout au long de la vie	16 240 euros	20 300 euros

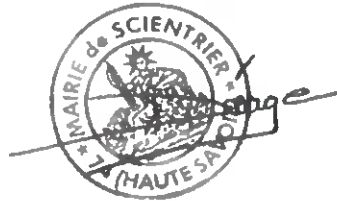
SLO ✓

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** le projet présenté ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de solliciter la subvention auprès Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que susdit
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux.